DECLARATION DE

M. GIULIO ANDREOTTI

MINISTRE DES AFFAIRES ETRANGERES

ET ENVOYE SPECIAL DU

GOUVERNEMENT DE LA REPUBLIQUE ITALIENNE

LORS DE LA SESSION COMMEMORATIVE

DU QUARANTIEME ANNIVERSAIRE

DE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES

NEW YORK, LE 23 OCTOBRE 1985

Monsieur Le President,

le rendez-vous que nous propose cette réunion n'est pas seulement une occasion pour célébrer notre Organisation mais aussi une occasion pour réfléchir et pour renouveler notre engagement vis-à-vis des valeurs qui nous unissent.

L'année 1945 est une année destinée à rester dans le souvenir des peuples et des individus. Alors que prenait fin le conflit mondial le plus tragique et le plus dévastateur et que se levait pour le monde l'aube d'une nouvelle espérance, l'ère atomique commençait en même temps: un événement dont il est encore difficile, après 40 ans, d'évaluer exactement la portée immense, mais qui a certes introduit dans la vie internationale, à côté des possibilités importantes de progrès pacifiques, des ombres inquiétantes sur l'avenir du globe.

C'est dans ce contexte que sont nées les Nations Unies. L'idée d'une Organisation universelle pouvant remplaçer la Société des Nations était

déjà née des décombres de la guerre et il était donc logique qu'elle visât surtout à éviter un troisième conflit mondial encore plus désastreux, en établissant un système de paix et de sécurité collective. Ces objectifs sont clairement indiqués dans le préambule de la Charte de San Francisco, où l'on affirme la détermination des peuples des Nations Unies de "sauvegarder les générations futures du fléau de la guerre".

Toutefois, les fondateurs de l'ONU ne se sont pas bornés à énoncer des idéaux et des principes. Ils ont également établi un système concret et bien charpenté de règles de comportement, de moyens visant à favoriser la recherche de solutions pacifiques, de mesures destinées à prévenir les conflits et à rétablir la paix. Ce système engage indistinctement tous les Membres de cette Organisation à s'abstenir de toute menace ou à l'emploi de la force dans leurs relations internationales.

La Charte de San Francisco a d'autre part établi - et ce fut là une innovation ayant une portée historique profonde - les principes de l'égalité et de l'autodétermination des peuples, du respect des droits

de l'homme, des libertés fondamentales et de la solidarité internationale dans le développement économique, social, culturel et humanitaire. Il s'agit d'un ensemble de principes qui ne peuvent pas être séparés arbitrairement ou considérés d'une manière sélective.

Ces principes ont trouvé une application concrète dans les activités de l'ONU ainsi que dans celles des Agences et des Organismes qui lui sont reliés; ce sont des activités couvrant tous les aspects de la vie humaine susceptibles d'être organisés sur le plan international.

Quarante ans après la fondation des Nations Unies, il est bien entendu tout-à-fait légitime de se demander si et comment notre Organisation a su s'acquitter des tâches qui sont les siennes.

De nos jours, des critiques, même très fortes, sont adressées au système de l'ONU et, dans certains cas, celà suppose peut-être le début d'une véritable désaffection à l'égard des mécanismes, des contraintes, voire des valeurs du multilatéralisme.

Cependant, les Nations Unies ont constitué malgré tout un point de repère constant et irremplaçable. Elles ont représenté la voie principale par laquelle les énergies internationales ont été canalisées vers des objectifs de paix, de coopération et de progrès.

En dépit de certaines carences, le rôle des Nations Unies dans la défense de la paix et de la sécurité, dans la préservation des zones de stabilité et dans la recherche de solutions basées sur la négociation s'est avéré fondamental. Ce n'est pas par manque de volonté que parfois les Nations Unies ont échoué dans leur mission. C'est, plutôt, parce que l'action de leurs organes a été entravée par des points de vue politiques divergents que leurs indications n'ont pas été suivies et que les intérêts individuels ont prévalu sur les raisons de la paix, de la sécurité et de la coopération.

S'il est légitime d'indiquer ces échecs, il faut d'autre part reconnaître que dans beaucoup de cas

les organes de l'ONU ont pu exercer pleinement les pouvoirs qui leur ont été conférés par la Charte et se sont montrés capables d'interventions efficaces et de grande envergure.

S'il est bon de rappeler à ce sujet les opérations pour le maintien de la paix, dont certaines sont encore en cours, et auxquelles l'Italie est fière de contribuer activement, il faut aussi rappeler les négociations menées ou entamées dans le cadre de l'ONU sur les principaux différends qui troublent l'humanité. Ces négociations constituent toujours le point de repère le plus sûr et le plus accepté par les parties.

Il faut, en particulier, rappeler, avec beaucoup d'admiration et de respect, les actions des Secrétaires Généraux qui se sont succédés depuis 1945; elles représentent un très grand exemple de sagesse et de dévouement à la paix.

Outre leur action pour le maintien de la paix, les Nations Unies ont droit à notre gratitude pour l'oeuvre, tout aussi vaste et importante, exercée

en faveur de la décolonisation, du progrès économique, social et culturel et des droits de l'homme.

Le processus historique qui a porté à l'indépendance de si nombreux peuples de la terre, a trouvé au sein de l'ONU un point de repère politique tout-à-fait irremplaçable. Les pays de nouvelle indépendance ont trouvé dans l'ONU non seulement un lieu de rencontres et de débats mais aussi le moyen le plus sûr pour faire valoir leurs instances à l'échelle internationale.

Dans ce contexte, les effets des interventions des Nations Unies et des Organismes et des Agences qui leur sont reliés ont été et restent imposants. Comment peut on oublier l'anéantissement de maladies autrefois invincibles, l'amélioration des conditions de l'enfance, l'aide fournie à certains pays pour engager les agriculteurs dans la transformation de leurs productions destinées à approvisioner l'odieux marché de la drogue, le redressement économique et social des territoires sous-développés, l'action visant

à pallier aux problèmes urgents et terribles de la sécheresse et de la faim en Afrique et dans d'autres zones du globe, l'oeuvre exercée en défense des droits de l'homme et des libertés violées?

Le travail effectué dans le domaine législatif est tout aussi imposant; ce travail s'est traduit par une série très importante de documents, tels que la Déclaration et ensuite la Convention sur les droits de l'homme, la Convention sur le Droit de la Mer et les grands Accords sur le contrôle et la limitation des armements, qui ont été assimilés par la conscience collective et qui sont devenus partie intégrante de la civilisation actuelle.

Plutôt que de nous demander ce que les Nations Unies n'ont pu faire, il convient donc de nous demander aujourd'hui quelle serait la condition du monde si les Nations Unies n'avaient jamais existé; et celà non pas pour une complaisance stérile des résultats obtenus, ni pour fermer les yeux devant les défauts et les carences du système sociétaire, mais pour trouver les racines d'un engagement renouvelé vis-à-vis des valeurs défendues par les Nations Unies.

Certes, le monde est devenu plus petit et plus dangereux, mais plus riche de possibilités.

Au cours de ces quarante années des instances irréversibles de liberté et de progrès national et individuel se sont manifestées. Et c'est là aussi que se situe le mérite de ceux qui, en 1945 ont ouvert le chemin à notre grande aventure. Prévenir la guerre, certes, mais aussi ouvrir le monde à l'espoir d'améliorer la condition humaine. Dans cette nouvelle situation se manifeste d'une manière de plus en plus évidente l'interdépendance qui unit désormais, pour le bien et pour le pire, tous les pays du monde, rapprochés par la simultanéité des communications, par l'augmentation sans précédents des échanges humains, culturels et commerciaux et par le caractère global de la sécurité.

La question de la coopération économique est posée ici comme ailleurs dans le monde. Nous en sommes tous bien coscients. De nombreux discours prononcés devant cette Assemblée au cours de la présente session ont porté sur les problèmes de l'économie et de l'endettement.

La notion de l'interdépendance des actions dans le domaine économique est également posée. Elle a eu l'avantage de poser le problème du bien-être comme un problème dont la solution relève de la coopération internationale.

Nulle part, comme dans le domaine économique, il faut se garder des perspectives trompeuses. Le salut économique de chacun suppose avant tout que la richesse soit produite. Dans un monde ouvert à la coopération, celà peut être obtenu conformément au principe de la distribution optimale des facteurs de production. Aussi coûteux qu'ils soient en termes politiques, économiques, et sociaux les processus d'ajustement positifs et négatifs doivent progresser.

C'est là - me semble-t-il - que repose l'interdépendance. L'action politique des gouvernements, celle des Institutions financières internationales et du système bancaire doivent se montrer cohérentes avec cet objectif. Nous regardons au commerce international comme à un vecteur de bien

être. Aucun ne peut penser, sans se leurrer, de transférer ses difficultés sur les autres. La voie du protectionisme est la plus facile mais elle est aussi celle du nationalisme qui est économique d'abord, politique ensuite.

Aucun Etat, aussi grand qu'il soit, ne peut se soustraire à cette donnée. Aucun Etat, aussi riche qu'il soit, n'est à même d'agir avec une pleine autonomie sur la scène internationale.

Notre Communauté est imparfaite, de même que toute oeuvre humaine, les hommes n'ayant pas su vaincre en eux-mêmes l'égoïsme et la violence. Sous sa forme organisée, qui trouve dans les Nations Unies son expression universelle, elle est cependant pourvue d'une grande charge idéale. Des peuples différents, par leur extraction, leur espérience historique, leur formation politique, culturelle et religieuse, sont appelés à se connaître et à se confronter dans ce grand amphithéâtre sur des principes communs et des règles de comportement communs.

Notre Organisation peut faire l'objet des améliorations suggerées par l'expérience. Nous voyons que le vrai problème se situe au niveau de la volonté politique.

La sauvegarde de la paix peut être poursuivie en applicant fidèlement les principes qui sont les nôtres, en utilisant nos mécanismes. Les pouvoirs que la Charte confère aux organes de l'ONU, et je pense notamment au Conseil de Securité et au Secrétaire Général, sont étendus. L'action efficace du Conseil de Securité est essentielle.

L'Assemblée Generale, qui est selon la Charte un Organe souverain, renferme en elle-même la potentialité due au fait d'être un forum paritaire et démocratique. Elle doit orienter ses débats et ses résolutions vers des objectifs plus précis et plus productifs.

Si la volonté politique ne fait défaut à personne, avec les modifications procédurales à l'étude il sera certainement possible de continuer à

faire de cette Organisation le point le plus significatif de la coopération multilatérale.

Monsieur le Président,

L'Italie croit fermement à la coopération multilatérale et c'est d'elle que son comportement s'inspire avec rigueur.

Dès sa fondation, la République italienne née de la résistance à la domination et à la tyrannie, a adopté, même dans sa Constitution, les grands idéaux qui inspirent la Charte de San Francisco. L'Italie est aujourd'hui un pays ouvert, démocratique, visant au progrès, fortement inspiré des idéaux de la solidarité internationale. Les droits de l'homme et les libertés civiles jouent dans la société italienne un rôle fondamental aussi bien vis-à-vis des ressortissants que des personnes de n'importe quelle nationalité. Dans les rapports avec nos voisins, nous avons suivi rigouresement la voie des négociations pacifiques, en obtenant des résultats dont nous sommes fiers et qui

constituent une contribution positive au maintien des conditions de paix et de stabilité. C'est de nos idéaux de solidarité et de coopération internationale que s'est inspirée notre action dans le contexte mondial.

C'est des mêmes principes que s'inspire la participation de l'Italie à l'Alliance Atlantique, expression de cette subdivision à l'échelon régional de la sécurité que la Charte des Nations Unies reconnait pleinement. C'est aussi de ces principes que découle sa participation convaincue à la Communauté Européenne. Une Communauté forte, composée de Pays qui ont retrouvé leur identité et leur histoire en surmontant les anciennes rancunes et en mettant en valeur les éléments de leur héritage commun. Une Communauté ouverte qui ne se replie pas sur elle-même mais qui s'efforce, par le biais du développement des rapports avec les Pays tiers, de renforcer les conditions d'un bien-être généralisé et de la paix mondiale.

Monsieur le Président,

Notre Organisation se trouve aujourd'hui à devoir faire face à des défis terribles, parfois angoissants. Je pense à la lutte contre le terrorisme, qui doit être menée avec détermination; je pense à la lutte contre le fléau de la drogue, qui ménace nos plus jeunes générations et qui n'admet pas de relâche; je pense, enfin, à la lutte contre la faim, une lutte qui doit être gagnée si nous voulons éliminer pour toujours les causes principales de l'incertitude et de l'insécurité qui ménacent nos perspectives de l'avenir.

Je voudrais à présent conclure en mentionant les paroles prononcées par Alcide De Gasperi en 1945, au cours de la première Assemblée Parlementaire de la nouvelle démocratie italienne. En commentant le testament moral du Président Roosevelt, il avait dit (je cite): "L'Italie reconnaît qu'une paix juste et féconde ne peut être fondée que sur les principes et les objectifs pour la mise en oeuvre desquels les Nations Unies ont combattu la guerre; en

particulier, sur le respect du droit international, sur la foi dans la dignité, dans la valeur et dans les droits de l'homme, et sur l'attente que dans les pays soient garanties les libertés humaines essentielles, à savoir la liberté d'expression, la liberté de religion, la liberté du besoin assurant une vie saine et pacifique aux habitants de tous le Pays du monde et la liberté de la crainte de tout acte d'aggression de la part de tout pays contre n'importe quel autre pays.

Les quatre libertés!

Il ne s'agit pas de la vision d'une utopie lointaine. Faisons en sorte que personne ne puisse en douter!."

Merci, Monsieur le Président.